INITIALES DU MAIRE

HW

INITIALES DU SEC.-TRÉS

PW

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 4 novembre 2020 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 24 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 29 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 13 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 20 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 540-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 27 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 3 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 soit du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 10 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 593-2020 soit du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 17 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 651-2020 soit du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 23 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 667-2020 soit du 23 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 30 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 soit du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 8 juillet 2020 ;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

CONSIDÉRANT le décret numéro 717-2020 soit du 8 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 15 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 807-2020 soit du 15 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 25 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 811-2020 soit du 25 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 29 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 814-2020 soit du 29 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 5 août 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 818-2020 soit du 5 août 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 19 août 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 845-2020 soit du 19 août 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 26 août 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 895-2020 soit du 26 août 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 2 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 917-2020 soit du 2 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 9 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 925-2020 soit du 9 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 16 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 948-2020 soit du 16 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 23 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 965-2020 soit du 23 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 30 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1000-2020 soit du 30 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1039-2020 soit du 7 octobre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 14 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1051-2020 soit du 14 octobre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 21 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1094-2020 soit du 21 octobre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 28 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1113-2020 soit du 28 octobre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 4 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger publiquement mais avec certaines restrictions et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Léger, appuyé par madame la conseillère Diane Bélair, et résolu unanimement :

2020-11-223

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue publiquement mais avec certaines restrictions et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes présentes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2020-11-224

1. ***Lecture et adoption de l'ordre du jour***

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2020 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION
PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2020
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
4.1 États financiers se terminant le 26 octobre 2020
4.2 États comparatifs du troisième trimestre se terminant le 30 septembre 2020
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
8. **Affaires diverses**
8.1 Adoption du projet de Règlement numéro 2020-05 concernant la citation d'une partie de la Réserve scout Tamaracouta à titre de site patrimonial

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

8.2 Adoption du projet de Règlement numéro RU.01.2011.02 modifiant le plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'ajouter un secteur à protéger et afin de créer et de modifier les dispositions s'appliquant aux principes d'extension du réseau routier
8.3 Avis de motion concernant la gestion contractuelle
8.4 Adoption du projet de Règlement numéro 2020-06 concernant la gestion contractuelle
8.5 Avis de motion concernant la limite de vitesse sur les chemins municipaux
8.6 Adoption du projet de Règlement numéro 2020-07 concernant la limite de vitesse sur les chemins municipaux
8.7 Demande de dérogation mineure : DM-2020-106 pour la propriété située au 1394, chemin de Mille-Isles
8.8 Demande de dérogation mineure : DM-2020-117 pour la propriété située au 53, chemin Scraire
8.9 Renouvellement du contrat de service avec la Patrouille Canine Alexandre Roy
8.10 Aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés – Association du chemin Hyde
8.11 Aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés – Association des propriétaires du Lac Dainava Inc.
8.12 Approbation d'une compensation versée par le ministère des Transports du Québec pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020
8.13 Approbation de la programmation révisée du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023
8.14 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
8.15 Aide financière à l'organisme «Les Bons déjeuners d'Argenteuil inc.»
8.16 Fédération canadienne des municipalités (FCM) - élection au conseil d'administration
8.17 Entente de cession de la propriété située au 32, chemin Spinney à la Municipalité

9. Période de questions

10. Levée de la séance

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2020-11-225

2.1 *Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2020*

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du *7 octobre 2020* a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du *7 octobre 2020*.

ADOPTÉE.

2020-11-226

3. *Approbation des comptes*

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2020.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois d'octobre 2020 totalisant **1 277 818,47 $,** et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2020.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 *États financiers se terminant le 26 octobre 2020*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers *(non vérifiés)* pour la période se terminant le 26 octobre 2020.

4.2 *États comparatifs du troisième trimestre se terminant le 30 septembre 2020*

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états comparatifs (non vérifiés) du troisième trimestre pour la période se terminant le 30 septembre 2020.

ADOPTÉE.

5. *Correspondance*

Un résumé de la correspondance du mois d'octobre a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandre Lescarbeau) :

Une nouvelle section fera son apparition dans le prochain Info Mille-Isles. Celle-ci, intitulée « La voix des lecteurs », sera un espace réservé à une tribune libre, permettant aux résidentes et résidents de Mille-Isles de s'exprimer sur un sujet pertinent. Il s'agira d'un texte par parution, sélectionné par le Service des communications. Si vous êtes intéressés

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

à soumettre un texte, veuillez consulter l'Info Mille-Isles de novembre qui paraitra sous peu pour obtenir plus de détails.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Nous sommes toujours en attente de la réponse du ministre des Transports à notre demande d'extension des délais des dépenses admissibles de l'aide financière pour le chemin Tamaracouta. Pour ce qui est des travaux, nous avons terminé la scarification, les fossés, les ponceaux, l'épandage de gravier, les glissières de sécurité, le scellement des fissures et les réparations ponctuelles de la chaussée. À l'heure actuelle, il n'y a qu'un kilomètre qui a été asphalté en raison des conditions météorologiques défavorables, mais le beau temps des prochains jours pourrait nous permettre d'avancer considérablement à ce niveau. Cependant, il est maintenant évident que le lignage du chemin sera fait au printemps prochain.

Globalement, nous avons exécuté des travaux pour une valeur d'environ 2 950 000 $ dont 2 650 000 $ sont déjà facturées. À la fin du projet, nous prévoyons avoir réalisé les travaux pour une somme légèrement inférieure au budget initial.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

Bonne nouvelle! La guignolée aura lieu cette année, sous une formule différente, adaptée aux restrictions causées par la COVID-19. Vous pouvez donc mettre samedi le 21 novembre de 9 h 00 à 15 h 30 à votre agenda. Pendant cette journée, les bénévoles et les pompiers vous attendront à l'intersection du chemin St-Camille et du boulevard de la Salette (Saint-Jérôme), à l'intersection du chemin Tamaracouta et de la Côte Saint-Gabriel, à l'intersection du chemin Black et du chemin de Mille-Isles et à l'intersection du chemin Riddell et du chemin de Mille-Isles pour recueillir vos denrées à même votre véhicule. Plus d'informations seront divulguées dans le prochain Info Mille-Isles.

Également, le service de la sécurité incendie a récemment fait l'acquisition de pinces de désincarcération pour une plus grande efficacité lors des incidents routiers.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillée) :

Une campagne de vaccination contre la grippe est présentement en cours dans les centres de santé. Visitez le site Internet clicsanté.ca ou composez le 1 888-664-2555 pour prendre rendez-vous dans un centre près de chez vous.

De plus, le service des loisirs de la Municipalité travaille actuellement sur un format du dépouillement de l'arbre de Noël qui sera adapté aux restrictions sanitaires actuelles.

Urbanisme (madame la conseillère Danielle Parent) :

Le département d'urbanisme et environnement est en train de travailler à la modification de certains articles du règlement de zonage. Nous sommes à l'écoute de nos citoyens et ces modifications viendront répondre aux commentaires et demandes de ceux-ci. Gardez l'œil ouvert en début 2021 pour le début de ce processus.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2020

Environnement (madame la conseillère Diane Bélair) :

Dans la préparation du budget, le conseil municipal souhaite intégrer l'ajout de trois bacs communautaires de compostage l'an prochain afin d'offrir un meilleur accès aux citoyens de Mille-Isles. Ces nouveaux bacs communautaires permettront notamment de couvrir des secteurs de Mille-Isles qui sont relativement éloignés des services offerts actuellement en compostage.

Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Permettez-moi de vous féliciter pour le bon travail comme collectivité afin de combattre la COVID-19. Pour l'instant, nous demeurons en zone orange, sous surveillance, donc nous avons encore les privilèges que ceux et celles en zone rouge n'ont pas. Il est important de continuer à maintenir nos efforts afin de les garder! En date du 30 octobre, Mille-Isles n'a aucun cas actif de la COVID-19.

Dernièrement, nous avons vécu des situations désagréables à l'hôtel de ville. Il semble que le stress et l'anxiété commencent à ressortir de façon néfaste et l'agressivité démontrée par certains individus fait en sorte que je vous demanderais de vous souvenir que les employés à l'hôtel de ville sont là pour vous informer, vous aider là où ils le peuvent, le tout de façon respectueuse. Le manque de respect et les commentaires désobligeants ne seront pas tolérés. Ceux qui ne comprennent pas seront invités à quitter l'hôtel de ville.

L'asphaltage du chemin Tamaracouta se poursuivra cette semaine et la semaine prochaine. Nous souhaitons toujours que le ministère nous accorde l'extension des délais pour terminer les travaux sur Tamaracouta, compte tenu des délais continuels de la part du MTQ tout au long de cet été. Sans cela, le chemin aurait été terminé tel que prévu par notre équipe.

Le conseil travaille de concert avec le directeur général pour trouver la voie vers un budget acceptable, surtout en ces temps de pandémie. À cet égard, nous allons offrir le paiement des taxes en six (6) versements plutôt qu'en trois (3) versements, comme dans le passé, afin d'alléger les montants tout au long de l'année. Les dates des versements vous seront transmises plus tard, une fois le règlement adopté. Nous sommes tous conscients du fait que la COVID-19 nous apporte des situations difficiles et nous ne voulons pas en ajouter avec un budget qui ne reflète pas cette réalité.

Le conseil a passé un avis de motion pour citer une grande partie de la Réserve scoute Tamaracouta. Le processus est donc entamé à la suite du dépôt des recommandations du comité patrimonial et du rapport détaillé préparé par celui-ci, sur la valeur patrimoniale du camp. Il y aura une séance publique sur le sujet où vous pourrez vous exprimer et avoir des réponses à vos questions. La séance se tiendra le 18 novembre à 18 h 30 à la salle communautaire Strong. Notez que les mesures sanitaires actuelles nous obligent à limiter les places en salle à 10 personnes du public.

C'est pas mal ça pour ce mois-ci,

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

Portez-vous bien, et continuons à demeure vigilant avec les consignes sanitaires de la santé publique.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de septembre 2020.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois octobre 2020.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de septembre.

8. Affaires diverses

2020-11-227

8.1 *Adoption du projet de Règlement numéro 2020-05 concernant la citation d'une partie de la Réserve scout Tamaracouta à titre de site patrimonial*

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 octobre 2020 par madame la conseillère Dawn Charles avec la mention de dispense de lecture ;

Considérant que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire ;

Considérant que la conservation de ce site est d'intérêt public, puisqu'il fait partie du patrimoine de la Municipalité de Mille-Isles ;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance et sur le site Internet de la Municipalité.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le projet de Règlement numéro 2020-05 concernant la citation d'une partie de la Réserve scout Tamaracouta à titre de site patrimonial ;

DE TENIR une assemblée de consultation publique durant la séance du Conseil local du patrimoine le 18 novembre 2020 à 18 h 30.

ADOPTÉE.

2020-11-228

8.2 ***Adoption du projet de Règlement numéro RU.01.2011.02 modifiant le plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'ajouter un secteur à protéger et afin de créer et de modifier les dispositions s'appliquant aux principes d'extension du réseau routier***

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été adopté à la séance du 7 octobre 2020 ;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet de règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

Considérant que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le projet de Règlement numéro RU.01.2011.02 modifiant le plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'ajouter un secteur à protéger et afin de créer et de modifier les dispositions s'appliquant aux principes d'extension du réseau routier ;

ADOPTÉE.

8.3 ***Avis de motion concernant la gestion contractuelle***

Avis de motion est par la présente donné par *madame la conseillère Danielle Parent*, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement portant sur la gestion contractuelle. Cet avis de motion est accompagné du projet de règlement qui est présenté aux personnes présentes et disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2020-11-229

8.4 ***Adoption du projet de Règlement numéro 2020-06 concernant la gestion contractuelle***

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture et présentation du projet de règlement est donné séance tenante ;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet de règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

Considérant que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le projet de Règlement numéro 2020-06 concernant la gestion contractuelle ;

ADOPTÉE.

8.5 ***Avis de motion concernant la limite de vitesse sur les chemins municipaux***

Avis de motion est par la présente donné par *madame la conseillère Julie Léveillée*, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement portant sur la limite de vitesse sur les chemins municipaux. Cet avis de motion est accompagné du projet de règlement qui est présenté aux personnes présentes et disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2020-11-230

8.6 ***Adoption du projet de Règlement numéro 2020-07 concernant la limite de vitesse sur les chemins municipaux***

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture et présentation du projet de règlement est donné séance tenante ;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise

aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet de règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

Considérant que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le projet de Règlement numéro 2020-07 concernant la limite de vitesse sur les chemins municipaux.

ADOPTÉE.

2020-11-231

8.7 ***Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-106 afin d'autoriser la construction d'un garage non attenant d'une superficie totale de 118,73 mètres carrés et contenant une division intérieure pour la propriété située au 1394, chemin de Mille-Isles***

Considérant que la demande vise à autoriser la construction d'un garage non attenant d'une superficie totale de 118,73 mètres carrés et contenant une division intérieure pour la propriété située au 1394, chemin de Mille-Isles ;

Considérant que pour un garage non attenant, la réglementation prescrit une superficie maximale de 90 mètres carrés et prohibe les divisions intérieures, autres que pour une salle de toilette ou pour la cage d'escalier ;

Considérant la grande superficie du lot visé par la demande ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 21 octobre 2020 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-106 visant à autoriser la construction d'un garage non attenant d'une superficie de 118,73 mètres carrés et contenant une division intérieure pour la propriété située au 1394, chemin de Mille-Isles.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2020-11-232

8.8 ***Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-117 afin d'autoriser la construction d'un garage non attenant dont l'implantation se situe à une distance de 2,69 mètres de la ligne de lot arrière, pour la propriété située au 53, chemin Scraire***

Considérant que la demande vise à autoriser la construction d'un garage non attenant dont l'implantation se situe à une distance de 2,69 mètres de la ligne de lot arrière, pour la propriété située au 53, chemin Scraire ;

Considérant que pour un garage non attenant, la réglementation prescrit que le bâtiment doit être situé à une distance minimale de 3 mètres par rapport à la ligne de lot arrière ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 21 octobre 2020 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-117 visant à autoriser la construction d'un garage non attenant dont l'implantation se situe à une distance de 2,69 mètres de la ligne de lot arrière, pour la propriété située au 53, chemin Scraire.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2020-11-233

8.9 ***Renouvellement du contrat de service avec la Patrouille canine Alexandre Roy***

Considérant la réception de l'avis de renouvellement du contrat de service de la Patrouille Canine Alexandre Roy ;

Considérant que l'avis de renouvellement de Patrouille Canine Alexandre Roy prévoit les mêmes conditions que le présent contrat pour une période de 24 mois ;

Considérant que ce service représente un coût de de 6 $ par unité d'évaluation.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : ***monsieur le conseiller Francis Léger***
APPUYÉ PAR : ***madame la conseillère Dawn Charles***
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENOUVELER le contrat de service avec la Patrouille Canine Alexandre Roy, comme décrit dans l'offre de service datée du 14 septembre 2020 qui fait référence au contrat original de 2016, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, afin de faire respecter la réglementation municipale concernant le contrôle des animaux ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-29000-499.

ADOPTÉE.

2020-11-234

8.10 ***Aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés – Association du chemin Hyde***

Considérant la politique d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés dûment adoptée par la résolution 2016-11-282 ;

Considérant que l'Association du chemin Hyde a déposé une demande dans le cadre de ladite politique, laquelle a été approuvée par la résolution 2019-11-276 ;

Considérant la réception des pièces justificatives nécessaires pour compléter la demande d'aide financière pour l'année 2020 ;

Considérant que la demande d'aide financière de l'Association du chemin Hyde ne satisfait pas à tous les critères d'admissibilité de la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés puisqu'elle n'est pas accompagnée de la requête signée par plus de soixante pour cent (60 %) des propriétaires ou occupants riverains ;

Considérant qu'en raison de la COVID-19, la Municipalité accepte de tenir compte des signatures obtenues dans la précédente demande et de démontrer une flexibilité dans l'application de sa politique.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCORDER à l'Association du chemin Hyde une aide financière de 1 500 $, pour l'entretien du chemin Hyde, tel que prescrit par la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés, et ce, pour l'année 2020 ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-39000-521, tel que prévu au budget 2020.

ADOPTÉE.

2020-11-235

8.11 ***Aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés – Association des propriétaires du Lac Daïnava Inc.***

Considérant la politique d'aide à l'entretien et à l'amélioration des

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

chemins privés dûment adoptée par la résolution 2016-11-282 ;

Considérant que l'Association des propriétaires du Lac Daïnava Inc. a déposé une demande dans le cadre de ladite politique ;

Considérant la réception des pièces justificatives nécessaires pour compléter la demande d'aide financière pour l'année 2020 ;

Considérant que la demande d'aide financière de l'Association des propriétaires du Lac Daïnava Inc. répond aux critères d'admissibilité de la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCORDER à l'Association des propriétaires du Lac Daïnava Inc. une aide financière de 953,50 $, pour l'entretien du chemin Daïnava, tel que prescrit par la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés, et ce, pour l'année 2020 ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-39000-521, tel que prévu au budget 2020.

ADOPTÉE.

2020-11-236

8.12 ***Approbation d'une compensation versée par le ministère des Transports du Québec pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020***

Considérant que le ministère des Transports du Québec a versé à la Municipalité de Mille-Isles une compensation de 83 578 $ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020 ;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Considérant que les dépenses d'entretien hivernal sont admissibles jusqu'au maximum de l'aide financière 2019 accordée à la Municipalité par le ministre, soit 79 371 $, conformément aux modalités d'application du programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales ;

Considérant qu'un montant de 79 371 $ de cette compensation est donc utilisé pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les routes locales 1 et 2 de Mille-Isles ;

Considérant que le montant restant de 4 207 $ de cette compensation est utilisé pour le nettoyage de la chaussée des routes locales 1 et 2 de Mille-Isles.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la compensation versée par le ministère des Transports du Québec pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020.

QUE la Municipalité informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE.

2020-11-237

8.13 ***Approbation de la programmation révisée du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023***

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Municipalité.

DE S'ENGAGER à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

D'APPROUVER le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

DE S'ENGAGER à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

D'ATTESTER par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

2020-11-238

8.14 ***Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel***

Considérant que le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi un programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles prévoit la formation suivante pour la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire:

Trois (3) pompiers pour la formation de pompier
Deux (2) pompiers pour la formation d'opérateur de pompe

Considérant que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Argenteuil en conformité avec l'article 6 du programme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE.

2020-11-239

8.15 ***Aide financière à l'organisme « Les Bons déjeuners d'Argenteuil inc. »***

Considérant que l'organisme *« Les Bons déjeuners d'Argenteuil inc. »* a pour mission de contribuer à la réussite éducative des jeunes écoliers des dix (10) écoles primaires du territoire de la MRC d'Argenteuil en offrant un service de déjeuners nutritifs ;

Considérant que le conseil désire appuyer cet organisme pour assurer la poursuite de ses objectifs et ainsi contribuer au maintien du service.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE VERSER une aide financière de 1 000 $ à l'organisme *« Les Bons déjeuners d'Argenteuil inc. »* ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-970.

ADOPTÉE.

2020-11-240

8.16 ***Fédération canadienne des municipalités (FCM) - élection au conseil d'administration***

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale ;

Considérant que le Conseil d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM le prestige requis pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPUYER l'élection de monsieur le conseiller Francis Léger à titre de membre du Conseil d'administration de la FCM pour la période débutant au 22 juin 2020 et se terminant le 7 novembre 2021.

QUE ledit conseil assume tous les coûts liés à la participation de monsieur le conseiller Francis Léger aux réunions du Conseil d'administration de la FCM.

ADOPTÉE.

2020-11-241

8.17 ***Entente de cession de la propriété située au 32, chemin Spinney à la Municipalité***

Considérant les démarches entamées par la Municipalité relativement à l'état de la propriété située au 32, chemin Spinney ;

Considérant que les propriétaires n'ont pas l'intention d'investir dans la rénovation du bâtiment et qu'ils souhaitent se départir de cette propriété dont le bâtiment principal est partiellement effondré ;

Considérant l'entente verbale et le courriel reçu d'une des propriétaires acquiesçant à la cession ;

Considérant que les propriétaires souhaitent vendre la propriété au coût de 1 $;

Considérant que la Municipalité assume les frais de notaire reliés à cette cession.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la cession à la Municipalité de Mille-Isles de la propriété située au 32, chemin Spinney, au montant de 1 $.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

D'AUTORISER monsieur Howard Sauvé, maire et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer les documents requis afin de conclure cette transaction.

Les frais de notaire relatifs aux services professionnels sont payés par la Municipalité sur réception de la facture.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-61000-419.

ADOPTÉE.

9. ***Période de questions***

Les personnes présentes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2020-11-242

10. ***Levée de la séance***

À **19 h 47**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée